



RH / Gestion du temps

Jours de pont 2025

Tenant compte des possibilités offertes par le calendrier, et conformément à l'article 3§5 de l'accord OATT du 30/09/2010, cinq jours de ponts seront positionnés automatiquement en 2025.



- ↪ Vendredi 02 mai 2025
- ↪ Vendredi 09 mai 2025
- ↪ Vendredi 30 mai 2025
- ↪ Lundi 10 novembre 2025
- ↪ Vendredi 26 décembre 2025

Les agents à temps partiel dont les jours de repos tombent un jour du pont bénéficieront de jours mobiles (à solder au 31/12/2025). En cas d'absence pour un autre motif (maladie, maternité, congé parental, congé sans solde,...) sur un jour positionné en pont, il n'y a pas de récupération possible.

La CFE-CGC Métiers de l'emploi a voté **POUR**

**Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres
Ensemble, construisons Demain !**

Prenez contact avec nous par mail afin d'échanger
et vous abonner à nos publications

cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !